Les infrastructures



COMPLEXE SPORTIF

Herbignac dispose d'infrastructures sportives communales qui lui permettent de répondre aux demandes des associations.



SALLES COMMUNALES

Vous souhaitez organiser un anniversaire, un mariage, une conférence, une réunion ou tout autre événement à caractère privé, professionnel ou...



MAISON DES ASSOCIATIONS

Structure d'accueil, d'échanges et de rencontres entre associations dans le cadre de leurs activités (réunions permanences, cours de musique..).

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01